

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/51

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
14 juin 2023 le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
14 juin 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

AT **Secrétaire de séance :**
Mme Sophie LOPEZ

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Sporting Club Saint Nicolas Football »

Monsieur le Maire expose :

L'association sportive médiolanaise « Sporting Club Saint Nicolas Football » présidée par Monsieur DELZENNE Vincent, va prendre à sa charge le nettoyage du bâtiment du stade de la Scarpe.

Cette nouvelle mission entraînant des dépenses supplémentaires pour l'association, je vous propose donc d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 850 €.

Ce montant correspond aux heures de nettoyage nécessaires sur le site multiplié par le taux horaire moyen.

il est proposé au Conseil Municipal:

- D'attribuer une subvention de 2 850 € à l'association « Sporting Club Saint Nicolas Football »
- D'autoriser M. le Maire à signer les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération

- Les crédits sont prévus au budget primitif 2023

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,
Alain CAYET.

